

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DOSSIER: R-3605-2006

**DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES  
DE TRANSPORT D'HYDRO-QUÉBEC AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2007**

---

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N<sup>O</sup> 1  
DE L'UNION DES CONSOMMATEURS  
À HYDRO-QUÉBEC**

---

## **POLITIQUE FINANCIÈRE ET COÛT DU CAPITAL (HQT-8, Document 1)**

### **Question 1**

**Référence :** HQT-8, Document 1, p. 5, lignes 1 à 3.

*La politique financière décrite ci-après couvre les paramètres financiers essentiels au calcul du coût moyen pondéré du capital applicable à la base de tarification du Transporteur.*

**Demandes :**

- 1.1** Veuillez indiquer si la « politique financière » telle qu'identifiée en référence représente la politique financière du Transporteur comme entité réglementée ou celle d'Hydro-Québec comme entité juridique intégrée.
- 1.2** Veuillez indiquer, selon la réponse donnée en 1.1, quels éléments de la politique financière présentée par le Transporteur correspondent avec la politique financière d'Hydro-Québec intégrée.

### **Question 2**

**Référence :** HQT-8, Document 1, p. 7, lignes 16 et 19.

*Premièrement, la formule utilisée pour le rendement sur l'avoir propre accordé au Transporteur fait abstraction de tout frais relié à la flexibilité financière. On peut observer dans plusieurs formules de détermination que ces frais justifient des majorations se situant généralement entre 0,30 % et 0,50 %.*

- 2.1** Veuillez, selon le contexte de l'extrait cité en référence, énumérer les types de frais reliés à la flexibilité financière.
- 2.2** Veuillez fournir les formules de détermination permettant de soutenir des majorations entre 0,30% et 0,50% ainsi que les sources et/ou références de ces formules, le cas échéant.

### **Question 3**

**Référence :** HQT-8, Document 1, p. 8, tableau 1, note 1, lignes 7 à 9.

*Pour permettre d'isoler l'effet de la formule d'ajustement, la prime de risque demandée en 2007 est utilisée pour 2001. En fait la prime accordée en 2001 était de 3,41 %, mais en 2005, l'entreprise a concédé sans préjudice une réduction de 0,13 %.*

**Demandes :**

- 3.1** Veuillez confirmer que le terme « entreprise » réfère ici à Hydro-Québec et non à la division TransÉnergie d'Hydro-Québec.
- 3.2** Veuillez indiquer et expliquer les raisons ayant mené à la réduction par l'entreprise de 0,13% de la prime de risque en 2005.
- 3.3** Veuillez identifier et expliquer les conséquences, favorables ou défavorables au Transporteur, de cette réduction de 0,13% de la prime de risque en 2005.

### **Question 4**

**Références :** i) HQT-8, Document 1, p. 8, lignes 10 à 16.

*Nonobstant ce qui précède, le Transporteur propose, pour les fins de la présente demande tarifaire, de maintenir le statu quo en matière de proportion d'avoir propre présumé et de la formule d'ajustement du taux de rendement sur l'avoir propre présumé au motif qu'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (« le Distributeur ») subit à court terme des pressions importantes sur ses coûts provenant notamment de la hausse de sa facture de transport applicable rétroactivement à partir de 2005. (nos soulignés)*

ii) HQT-8, Document 1, p. 9, lignes 4 à 7.

*En ce sens, la proposition faite par le Transporteur de maintenir le statu quo est une mesure exceptionnelle. (nos soulignés)*

**Demandes :**

**4.1 En fonction des deux extraits cités en référence :**

- a) Veuillez élaborer sur le motif invoqué au soutien à la position du Transporteur de maintenir le *statu quo* relativement à la proportion d'avoir propre présumé et à la formule d'ajustement du taux de rendement sur l'avoir propre présumé.
- b) Veuillez indiquer si d'autres raisons, autres que le motif principal, pourraient inciter le Transporteur à maintenir le *statu quo*.
  - i) Dans l'affirmative, veuillez les énumérer et les expliquer.
  - ii) Dans la négative, veuillez justifier votre réponse.

**Question 5**

**Référence :** HQT-8, Document 1, p. 8, lignes 16 à 19.

*Toute demande de renforcement des critères financiers du Transporteur ne ferait qu'accentuer cette pression sur les coûts de transport de son client, le Distributeur, et ultimement sur les tarifs payés par les clients québécois. (nos soulignés)*

**Demandes :**

- 5.1 Veuillez définir le terme « renforcement » conformément à son utilisation dans l'extrait en référence.**
- 5.2 Veuillez fournir des exemples illustrant une situation de renforcement des critères financiers du Transporteur en indiquant les impacts possibles sur les coûts de transport du Distributeur.**

## PLANIFICATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT (HQT-9, Document 1)

### Question 6

**Référence :** HQT-9, Document 1, p. 6, lignes 6 à 14.

*Au Québec, ces besoins sont les plus élevés durant les périodes froides de l'hiver, en raison notamment du chauffage des locaux. Le réseau doit alors disposer d'équipements de transport suffisants pour répondre à cet appel maximal de puissance. Aussi, la planification du réseau de transport est établie en fonction de la pointe hivernale. Le Transporteur réalise donc les études nécessaires afin de s'assurer que le réseau de transport puisse permettre, année après année, l'adéquation entre l'offre et la demande, particulièrement durant la période d'hiver où les besoins de transport sont les plus élevés.*

### **Préambule :**

Le Transporteur affirme que « *la planification du réseau de transport est établie en fonction de la pointe hivernale* ». Certains renseignements seraient requis pour nous permettre de bien apprécier les impacts de la planification du réseau de transport sur la répartition de ses coûts et sur l'évolution des tarifs applicables à la charge locale et aux autres utilisateurs du réseau.

### **Demandes :**

- 6.1** Veuillez indiquer si la « *pointe hivernale* » mentionnée en référence comprend ou non les quantités de puissance de pointe des contrats d'exportation d'Hydro-Québec Production.
- 6.2** Veuillez fournir les données annuelles et mensuelles appuyant votre réponse à la question précédente.
- 6.3** Veuillez indiquer si la *pointe hivernale* de la charge locale est le seul facteur explicatif des investissements de transport ou non. Veuillez élaborer votre réponse en fonction des périodes suivantes :
  - a) antérieure à 2005;

b) période 2005-2016 (période considérée à la section « *prévision des investissements et des mises en exploitation sur un horizon de 10 ans* », HQT-9, Document 1, pages 10-15).

- 6.4 Veuillez fournir un ou des exemples démontrant que « *la planification du réseau de transport est établie en fonction de la pointe hivernale* ».
- 6.5 Veuillez expliquer comment Hydro-Québec a planifié son réseau et identifier les types d'équipements requis pour permettre à Hydro-Québec Production et/ou aux autres producteurs d'utiliser 3 844 MW de point à point à long terme en 2001 (chiffre tiré du dossier R-3401-98, HQT-10, Document 1, page 21).
- 6.6 Veuillez expliquer l'utilité de l'ensemble des postes et lignes à courant continu (450 kV) à l'alimentation de la charge locale, au transport d'électricité point à point à long terme et à celui à court terme respectivement. Veuillez fournir les données appuyant votre réponse.
- 6.7 Veuillez expliquer l'utilité des installations dites « *interconnexions autres que Churchill Falls* » à l'alimentation de la charge locale, au transport d'électricité point à point à long terme et à celui à court terme respectivement. Veuillez fournir les données appuyant votre réponse.
- 6.8 Veuillez fournir l'historique 2000-2006 des puissances mensuelles (en MW) et des durées d'utilisation (en heures) des « *interconnexions autres que Churchill Falls* » ventilées respectivement par :
- a) utilisation pour l'alimentation de la charge locale;
  - b) utilisation pour le point à point à long terme;
  - c) utilisation pour le point à point à court terme.
- 6.9 Veuillez présenter une liste des interconnexions en précisant leurs capacités en mode import et en mode export. Veuillez fournir un sommaire de l'évolution de l'utilisation de chacune des interconnexions.
- 6.10 Veuillez compléter le tableau suivant relativement à l'ensemble des interconnexions HQ-OH, Brascan, HQ-NY, HQ-NE et HQ-NB dont les capacités de transit en importation et en exportation en 2005 ont été identifiées au dossier R-3549-2004 Phase 2, à la pièce HQT-3, Document 6, page 22.

<b>Ensemble des interconnexions HQ-OH, Brascan, HQ-NY, HQ-NE et HQ-NB</b>	<b>2005 (a)</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Capacité de transit en importation (MW)	4 705		
Capacité de transit en exportation (MW)	7 140		
Revenus requis (en M\$)	622		
Quantité d'énergie transitée pour la charge locale (TWh)			
Quantité d'énergie transitée pour les utilisateurs de point à point à long terme (en TWh)			
Quantité d'énergie transitée pour les utilisateurs de point à point à court terme (en TWh)			

(a) chiffres tirés du dossier R-3549-2004 Phase 2, pièce HQT-3, Document 6, page 22.

**6.11** Veuillez expliquer l'utilité de l'ensemble dit « *lignes et postes à très haute tension entre Montréal et Québec et la boucle autour de Montréal* » mentionné à la pièce HQT-11, Document 1, page 7, tableau 1, et page 10, ligne 5, à chacun des services de transport suivants :

- a) l'alimentation de la charge locale;
- b) point à point à long terme;
- c) point à point à court terme.

**6.12** Veuillez fournir un historique des données relatives à l'utilisation mensuelle (mesurées ou estimées) de l'ensemble « *lignes et postes à très haute tension entre Montréal et Québec et boucle autour de Montréal* ».

**6.13** Veuillez fournir un historique des données relatives à l'utilisation mensuelle de l'ensemble des actifs à très haute tension et expliquer les écarts avec l'historique relatif à l'ensemble « *lignes et postes à très haute tension entre Montréal et Québec et boucle autour de Montréal* » demandé à la question précédente.

### **Question 7**

**Références :** i) HQT-9, Document 1, p. 6, lignes 7 à 10.

*Le réseau doit alors disposer d'équipements de transport suffisants pour répondre à cet appel maximal de puissance. Aussi, la planification du réseau de transport est établie en fonction de la pointe hivernale.*

ii) D-2006-66, p. 11.

*La Régie porte une attention particulière à la notion d'équipement de transport associé à la production en raison des caractéristiques propres au réseau, notamment son étendue géographique, le rôle particulier de certaines lignes et la nature essentiellement hydraulique du parc de production. Ainsi, si les centrales n'avaient pas été construites, les équipements de transport associés, dont une très grande partie des lignes THT, n'auraient pas été requis. Le rôle de ces équipements est d'intégrer la production électrique des centrales vers les centres de consommation, ce qui explique que leur flux électrique soit, pour l'essentiel, à sens unique.*

**Demande :**

**7.1** Veuillez concilier l'extrait en référence i) tiré de la preuve du Transporteur dans le présent dossier avec le constat de la Régie dans sa décision D-2006-66 cité en référence ii).

### **Question 8**

**Référence :** HQT-9, Document 1, page 8, lignes 22-26.

*Le Transporteur souligne qu'il applique déjà depuis plusieurs années, les normes édictées par le North American Reliability Council (« NERC ») et le Northeast Power Coordinating Council (« NPCC »), organismes reconnus en matière de fiabilité des réseaux de transport d'électricité, en plus d'appliquer ses propres normes internes en cette matière.*

**Demandes :**

**8.1.** Veuillez fournir une liste des normes internes à Hydro-Québec (TransÉnergie) et les décrire.

**8.2** Veuillez expliquer la raison d'être de chacune de ces normes internes.

**8.3** Veuillez indiquer lesquelles de ces normes internes sont différentes de celles des organismes internationaux mentionnés en référence, soit le NERC et le NPCC.



- 8.4** Veuillez indiquer si Hydro-Québec a déposé à la Régie ses normes internes. Dans l'affirmative, veuillez fournir les références.
- 8.5** Veuillez donner un ou des exemples montrant l'impact des normes internes d'Hydro-Québec sur les coûts des équipements de transport.

### **Question 9**

**Référence :** HQT-9, Document 1, page 10, lignes 4-13.

*Le Transporteur vise à établir le bilan le plus précis possible des investissements nécessaires au cours des 10 prochaines années. Ainsi, les besoins d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») pour l'alimentation de la charge locale, les demandes des producteurs, les besoins en pérennité, les besoins en innovation technologique, de même que les besoins pour la conduite du réseau sont évalués. Ces besoins sont basés sur des informations disponibles et prévisibles qui ont de fortes probabilités de se réaliser, ou sur des méthodes et des analyses comme c'est notamment le cas pour l'établissement des besoins en pérennité.*

### **Préambule :**

Le Transporteur indique qu'il évalue, en plus des besoins du Distributeur, les demandes des producteurs dans la détermination des investissements nécessaires au cours des dix prochaines années.

### **Demandes :**

- 9.1** Veuillez confirmer que dans sa planification des équipements de transport, Hydro-Québec tient compte des besoins des producteurs, outre les besoins de transport pour l'alimentation de la charge locale.
- 9.2** Veuillez donner un ou des exemples de la façon dont les besoins des producteurs sont pris en compte dans le bilan des investissements nécessaires au cours des dix prochaines années.

**Question 10**

**Référence :** HQT-9, Document 1, page 13, tableau 1, ligne 2.2.

*Tableau 1 : Investissements par catégorie à l'horizon 2016 (M\$)  
 (non reproduit) – Ligne 2.2 « Investissements liés aux besoins  
 autres que ceux de la charge locale ».*

**Préambule :**

Hydro-Québec planifie des investissements importants, évalués à 3 milliards de dollars pour la période 2005-2016, pour des besoins autres que ceux de la charge locale.

**Demandes :**

**10.1** Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles les investissements montrés au tableau suivant sont considérés comme « *Investissements liés aux besoins autres que ceux de la charge locale* ».

<b>2.2 Investissements liés aux</b>	
<b>besoins autres que ceux de</b>	
<b>la charge locale</b>	
<b>2.2.1 Intégration de la production</b>	
<b>des centrales autres que pour</b>	
<b>la charge locale</b>	
	<b>Investissement total (M\$)</b>
Intégration Eastmain 1	126,9
Intégration Complexe La Romaine	1 301,1
Intégration Rapide-des-Cœurs et Ch. Allard	103,2
Interconnexion Ontario	618,8
Intégration Péribonka	169,5
Intégration Eastmain 1A	68,0
Intégration La Sarcelle	97,4
Intégration Toulousteuc 315 kV	49,8
Modification Poste de départ Manic 3	84,4
Investissements de moins de 25 M\$	405,9
<b>Total</b>	<b>3 025,0</b>
Source: HQT-9, Document 1, page 13	

- 10.2 Veuillez indiquer dans quelle fonction ou sous-fonction du réseau identifiée à la pièce HQT-11, Document 1, page 10, lignes 1-15, le coût de chacun des regroupements montrés au tableau ci-dessus devrait être classé (raccordement des centrales – postes élévateurs et lignes de raccordement, réseau haute tension, interconnexions, etc.).
- 10.3 Veuillez indiquer si la pointe hivernale de la charge locale influence ou non la conception et la planification des équipements de transport dont les investissements sont identifiés comme « *Investissements liés aux besoins autres que ceux de la charge locale* » au tableau ci-dessus.
- 10.4 Veuillez indiquer les paramètres qui influent sur la conception et la planification des équipements de transport identifiés au tableau ci-dessus.
- 10.5 Veuillez préciser si la capacité de production des centrales de production fait partie ou non des paramètres mentionnés à la question précédente.
- 10.6 Veuillez indiquer la part (en %) du coût de chacun des regroupements montrés au tableau ci-dessus qui serait alloué aux consommateurs de la charge locale selon la méthode de répartition des coûts décrite à la pièce HQT-11, Document 1. Veuillez justifier votre réponse.

### Question 11

Référence : HQT-9, Document 1, p. 13, tableau 1, rubrique « 2.2 Investissements liés aux besoins autres que ceux de la charge locale », item « Interconnexion Ontario ».

#### Demands :

- 11.1 Veuillez expliquer pourquoi les investissements du projet « *Interconnexion Ontario* » sont considérés dans la rubrique « *Intégration de la production des centrales autres que pour la charge locale* ».
- 11.2 Veuillez expliquer la signification de la note « n-a D-2006-25 » relativement à l'autorisation du projet « Interconnexion Ontario ».

**11.3** Veuillez préciser si le gouvernement ou la Régie a approuvé ou non le projet « Interconnexion Ontario » qui serait mis en service en 2009-2011 selon le document en référence. Veuillez déposer une copie de l'autorisation, le cas échéant.

**11.4** Veuillez compléter le tableau suivant :

<b>Projet Interconnexion Ontario</b>	
Capacité maximale en MW	
Capacité de transit en exportation pour les utilisateurs des services point à point long terme et court terme (en MW)	
Capacité de transit en importation d'énergie pour la charge locale (en MW)	
Durée d'utilisation estimée durant les heures de pointe de la charge locale (en heures)	
Durée d'utilisation estimée pour les heures hors pointe de la charge locale (en heures)	
Durée d'utilisation estimée pour les services point à point à long et à court terme (en heures)	

**Question 12**

**Référence :** HQT-9, Document 1, p. 13, tableau 1.

*Tableau 1 : Investissements par catégorie à l'horizon 2016 (M\$)  
 (non reproduit)*

**12.1** Veuillez indiquer pour 2006 et 2007 les coûts découlant des investissements liés aux besoins autres que ceux de la charge locale (point 2.2 du tableau en référence).

**12.2** Veuillez préciser la répartition de ces coûts entre la charge locale et le point à point.

**12.3** Veuillez présenter un tableau montrant l'évolution du réseau de transport par niveau de tension et par principales catégories d'actifs (interconnexions, raccordements directs des clients, etc.) pour la période 2000-2016.

**12.4** Veuillez présenter la prévision des charges d'exploitation annuelles associées aux investissements identifiés au tableau 1 de la référence.

**12.5** Veuillez fournir une estimation de l'impact tarifaire des investissements projetés, pour chacune des dix prochaines années, sur la charge locale, le point à point long terme et l'ensemble des utilisateurs du réseau.

### **Question 13**

**Références :** i) HQT-9, Document 1, p. 14, lignes 5-6.

*Les hypothèses utilisées sur les taux d'inflation sont fournies au tableau 4 suivant.*

ii) HQT-9, Document 1, p. 15, tableau 4.

*Tableau 4 : Taux d'inflation (non reproduit)*

**13.1** Veuillez spécifier les endroits où les hypothèses sur les taux d'inflation ont été utilisées tel que mentionné en référence i).

**13.2** Pour chacun des endroits identifiés, veuillez indiquer l'indice utilisé selon les informations fournies dans le tableau en référence ii).

### **Question 14**

**Référence :** HQT-9, Document 1, page 15, lignes 3-7.

*Les prévisions des investissements et des mises en services susmentionnées reposent sur la prévision des besoins des clients des services de transport présentée au tableau 5.*

**Tableau 5**  
**Prévision des besoins des clients du Transporteur (MW)**  
*(non reproduit)*

### **Préambule :**

Hydro-Québec affirme dans la citation en référence que les investissements et les mises en service d'équipements de transport pour les dix prochaines années reposent aussi sur les besoins de point à point long terme qui seraient multipliés par sept entre 2005 et 2016 (405 MW et 2 848 MW respectivement en 2005 et 2016). Par ailleurs, le point à point à long terme était de 3 844 MW en 2001 (dossier R-3401-98, HQT-10, Document 1, page 21).

**Demandes :**

- 14.1** Veuillez expliquer en détail comment les variations annuelles des besoins point à point à long terme sont prises en compte dans la planification du réseau et la prévision des investissements.
- 14.2** Veuillez préciser la nature des immobilisations (par exemple les équipements d'interconnexion) et leurs capacités (en MW) qui seraient ajoutés dans le réseau pour répondre au besoin croissant de point à point à long terme de 2005 à 2016.
- 14.3** Veuillez préciser si la planification du réseau maintient le même niveau de fiabilité et de continuité du service pour le transport d'électricité requis à l'alimentation de la charge locale.
- 14.4** Veuillez décrire la méthodologie utilisée par Hydro-Québec pour effectuer la prévision des quantités annuelles de point à point à long terme montrées au tableau indiqué en référence.
- 14.5** Veuillez indiquer les moyens pris par Hydro-Québec pour s'assurer d'un niveau de précision adéquat de la prévision des quantités de point à point à long terme pour les dix prochaines années.
- 14.6** Veuillez comparer la précision de la prévision des besoins de la charge locale à celle de point à point à long terme.
- 14.7** Veuillez expliquer comment Hydro-Québec tient compte des niveaux de précision apparemment différents des prévisions de besoins de la charge locale et de point à point à long terme dans sa planification des investissements.

**COMMERCIALISATION DES SERVICES DE TRANSPORT  
(HQT-10, Document 1)**

**Question 15**

Référence : HQT-10, Document 1, page 5, lignes 10-13.

*À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Transporteur propose de poursuivre l'offre de service de transport pour l'alimentation de la charge locale, le service de transport en réseau intégré et les*

*services de transport de point à point, en modifiant ou en précisant certaines modalités des Tarifs et conditions.*

**Préambule :**

Depuis 2001 jusqu'à 2005, la quantité de réservations du service de point à point de long terme (un an et plus) a baissé considérablement, entraînant des baisses de revenus du Transporteur relatifs à ce service.

**Demandes :**

- 15.1** Veuillez identifier les causes de la baisse des quantités de point à point à long terme de la période 2001-2005.
- 15.2** Veuillez indiquer les actions commerciales et tarifaires que le Transporteur peut prendre pour éviter l'effritement du marché de point à point de long terme.

**Question 16**

**Référence :** i) HQT-10, Document 1, page 9, lignes 1-9.

*Concernant le transit sur le réseau, le Transporteur a reçu en 2005 et dans la première moitié de 2006 plusieurs demandes de service de point à point à long terme devant débiter à compter de 2009, soit pour la réception d'électricité du Labrador, soit pour la livraison d'électricité vers les réseaux de l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, New York et la Nouvelle-Angleterre. Ces demandes, pour des livraisons vers les réseaux voisins totalisant 5 641 MW, entraînent pour le Transporteur une importante charge de travail afin d'effectuer les études d'impact qui sont requises en vue d'offrir les services de transport demandés.*

ii) HQT-9, Document 1, page 15, tableau 5.

**Préambule :**

Le Transporteur affirme à la référence i) qu'il a reçu des demandes de service de point à point à long terme de 5 641 MW à compter de 2009, alors qu'il indique à la référence ii) que sa prévision des investissements repose sur seulement 1 420 MW de point à point à long terme pour la période 2009-2011. Sur un autre plan, le Transporteur mentionne une surcharge de travail afin d'effectuer les études d'impact résultant des demandes de service de point à point à long terme.

**Demandes :**

- 16.1** Veuillez préciser les liens entre les demandes de service de point à point à long terme, les études d'impact et la détermination des quantités de ce service retenues pour prévoir les investissements.
- 16.2** Veuillez expliquer les mesures envisagées par le Transporteur pour éviter aux consommateurs québécois (charge locale) d'avoir à supporter les coûts fixes et les coûts d'exploitation reliés aux nouveaux équipements requis éventuellement pour répondre aux demandes de service de point à point à long terme.
- 16.3** Veuillez décrire les actions et stratégies qui permettraient au Transporteur de recouvrir les coûts fixes associés aux équipements nécessaires à l'offre des services de point à point de long terme.
- 16.4** Veuillez indiquer si les demandeurs de nouveaux services de point à point à long terme sont tenus ou non d'honorer une période minimale de service dans le cas où leurs demandes sont acceptées.
- 16.5** Veuillez fournir une estimation du coût total des études d'impact réalisées ou à être réalisées par Hydro-Québec pour répondre aux demandes de service de point à point à long terme mentionnées à la référence i).
- 16.6** Veuillez fournir une estimation du coût des études d'impact à être assumé par :
  - a) les demandeurs de service de point à point à long terme;
  - b) les consommateurs de la catégorie « charge locale »;
  - c) les utilisateurs du service point à point à long terme;
  - d) les utilisateurs du service point à point à court terme.



### **Question 17**

**Références :** i) HQT-10, Document 1, p. 19, lignes 7 à 9.

*Le Transporteur propose d'appliquer ce service à toutes les réservations de service point à point, car celles-ci bénéficient toutes du maintien de la réserve tournante sur le réseau du Transporteur.*

ii) HQT-10, Document 1, p. 19, lignes 16 à 18.

*Le Transporteur propose d'appliquer ce service à toutes les réservations de service point à point, car celles-ci bénéficient toutes du maintien de la réserve arrêtée sur le réseau du Transporteur.*

- 17.1** Veuillez indiquer, pour chacun des deux services (maintien de réserve tournante et maintien de la réserve arrêtée) mentionnés aux référence i) et ii), si le Transporteur pourra générer des revenus de ces deux services.
- 17.2** Dans l'affirmative, veuillez indiquer, pour chacun des deux services, les revenus anticipés par le Transporteur.

### **Question 18**

**Référence :** HQT-10, Document 1, p. 20, lignes 19 à 21.

*Dans le cas du Distributeur, l'évaluation a permis entre autres d'identifier certaines activités permettant d'améliorer la coordination des activités de maintenance et d'exploitation entre le Transporteur et le Distributeur. (nos soulignés)*

- 18.1** Veuillez indiquer les activités identifiées qui permettent d'améliorer la coordination des activités de maintenance et d'exploitation entre le Transporteur et le Distributeur, tel que mentionné dans l'extrait cité en référence.

## **BESOINS ET REVENUS DES SERVICES DE TRANSPORT (HQT-10, Document 2)**

### **Question 19**

**Référence :** HQT-10, document 2, page 5, tableau 1.

#### **Demandes :**

- 19.1** Veuillez fournir l'historique des besoins (en MW incluant pertes de transport) pour chacune des années de la période 2000-2004, selon le même format du tableau en référence où on retrouve les données pour la période 2005-2007.
  
- 19.2** Veuillez fournir les quantités d'énergie (en TWh, incluant pertes de transport) de chacun des services identifiés au tableau en référence pour chacune des années des périodes 2000-2004 et 2005-2007.
  
- 19.3** Veuillez fournir les revenus (en M\$) et les revenus par unité de puissance (\$/MW) et par unité d'énergie (\$/MWh ou ¢/kWh) de chacun des services identifiés au tableau en référence pour chacune des années de la période 2000-2007.

### **Question 20**

**Référence :** HQT-10, Document 2, page 6, lignes 6-11.

*La prévision de la charge locale est établie par le Distributeur. Pour l'année 2007, le Transporteur aura à faire face à des besoins de transport pour le service d'alimentation de la charge locale de 35 862 MW, en hausse de 1 802 MW par rapport à la pointe prévue de 34 060 MW dans la demande tarifaire 2005 (R-3549-2004 – Phase 2) du Transporteur, soit une hausse de 5,3 %, comme en témoignent les informations présentées au tableau 1.*

**Demandes :**

- 20.1** Veuillez indiquer si la prévision du besoin du Distributeur de 35 862 MW en 2007 retenu par le Transporteur pour ce dossier est identique à celui présenté par le Distributeur dans sa demande de hausse tarifaire pour la même année (dossier R-3610-2006). Veuillez présenter le détail des calculs.
- 20.2** Veuillez indiquer si la prévision du besoin de 35 862 MW de la charge locale en 2007 a été approuvée ou non par la Régie.

**Question 21**

**Référence :** HQT-10, Document 2, p. 5 à 8.

**Demandes :**

- 21.1** Veuillez fournir les puissances mensuelles (réelles lorsque disponibles ou estimées) de la charge locale, des réservations point à point à long terme et à court terme, ainsi que la capacité maximale mensuelle du réseau, pour chacune des années de la période 2000-2006.
- 21.2** Veuillez fournir les quantités d'énergie (en TWh ou GWh) mensuelles et annuelles effectivement transportées (réelles lorsque disponibles ou estimées) pour les besoins de la charge locale, des services point à point à long terme et à court terme pour chacune des années de la période 2000-2006.
- 21.3** Veuillez fournir les puissances mensuelles (prévues) de la charge locale, du service de point à point de court terme, incluant les pertes électriques de 5,2% et de la capacité du réseau pour l'année 2007.

**Année 2007**

Mois	Charge locale	Point à point à long terme (*)	Point à point à court terme	Capacité du réseau
Janvier		479		
Février		479		
Mars		479		
Avril		479		
Mai		479		
Juin		479		
Juillet		479		
Août		479		
Septembre		479		
Octobre		479		
Novembre		479		
Décembre		479		

(\*) : Source : HQT-12, Document 1, p. 6, tableau 2.

**MÉTHODE DE RÉPARTITION DU COÛT DU SERVICE ET RÉPARTITION DU COÛT DU SERVICE 2007  
 (HQT-11, Documents 1 et 2)**

**Question 22**

**Référence :** HQT-11, Document 1, pages 6-8 (Répartition de la base de tarification selon la moyenne des 13 soldes mensuels et selon le solde au 31 décembre).

**Préambule :**

Le Transporteur présente une comparaison des résultats de coûts répartis obtenus selon les 13 soldes mensuels et selon le solde au 31 décembre pour l'année 2007 où le poids du service de point à point à long terme est minime (479 MW sur un total de 36 341 MW, soit 1,3% - données tirées de la pièce HQT-11, Document 2, page 5). Il note par la suite que les montants de la répartition par service selon les deux méthodes de calcul des soldes sont foncièrement équivalents et conclut que « *la répartition selon le solde au 31 décembre demeure appropriée et fournit des résultats fiables* » (HQT-11, Document 1, page 8, lignes 6-7).

**Demandes :**

**22.1** Veuillez fournir les résultats similaires à ceux présentés au tableau 1 de la référence pour le cas hypothétique où le service de point à point à long terme aurait l'ampleur de celui connu en 2001, soit 3 844 MW.

### **Question 23**

- Références :**
- i) HQT-11, Document 1, page 9, ligne 15-24 et page 10, lignes 1-17.
  - ii) HQT-11, Document 2, page 6 (coût spécifique de la portion très haute tension – MTL-QC et boucle MTL de 1 995,2 M\$ en 2007).
  - iii) HQT-11, document 2, page 7, tableau 2, colonne 5, lignes 3 et 4 (coût d'origine des postes et lignes de la portion très haute tension – MTL-QC et boucle MTL de 1 843 382 k\$ et 710 591 k\$ respectivement).

**Demandes :**

- 23.1** Veuillez décrire la méthode utilisée par le Transporteur pour déterminer la base de tarification et les coûts associés relatifs aux sous-fonctions « *Très Haute tension – Montréal-Québec et boucle autour de Montréal* » et « *Très Haute tension – Autres* ».
- 23.2** Veuillez indiquer et expliquer toutes différences avec la méthode retenue par la Régie à cette fin dans sa décision D-2006-66.
- 23.3** Veuillez fournir le détail des calculs qui ont permis au Transporteur d'obtenir le coût de 1 995,2 M\$ de la sous-fonction « *très haute tension – MTL-QC et boucle MTL* » indiqué à la référence ii).
- 23.4** Veuillez décrire la façon utilisée par le Transporteur pour déterminer le coût d'origine des postes et lignes de la sous-fonction « *très haute tension – MTL-QC et boucle MTL* ».
- 23.5** Veuillez préciser si les coûts d'origine présentés à la référence iii) proviennent des livres comptables d'Hydro-Québec ou s'ils sont estimés par le Transporteur.

## **Question 24**

**Référence :** HQT-11, Document 1, page 11, lignes 6-10.

*Utilisation d'une composante énergie et d'une composante puissance, déterminées selon le facteur d'utilisation du réseau, en ce qui concerne la répartition des équipements de transport associés à la production ; pour l'année 2007, la composante énergie est de 60 % et la composante puissance est de 40% ;*

**Demandes :**

- 24.1** Veuillez fournir le détail des calculs et des hypothèses utilisées relatifs au facteur d'utilisation du réseau de 60% indiqué à la référence i).
- 24.2** Veuillez préciser si le « réseau » inclut ou non les immobilisations non associées à la production, par exemple les immobilisations à haute tension et les raccordements des centrales.
- 24.3** Veuillez fournir la puissance, l'énergie annuelle et le facteur d'utilisation (incluant les pertes de transport) pour 2007 de chacune des entités suivantes :
- charge locale;
  - point à point à long terme;
  - total charge locale et point à point à long terme;
  - point à point à court terme;
  - total des immobilisations de transport associées à la production;
  - total des immobilisations à très haute tension incluant celles non associées à la production;
  - total du réseau (incluant toutes les catégories d'immobilisations).
- 24.4** Veuillez expliquer pourquoi le Transporteur a utilisé un facteur d'utilisation de 60% pour 2007, alors que la Régie retenait un facteur de 61% pour 2005 dans sa décision D-2006-66, page 21. Veuillez préciser si la différence provient d'un changement de méthode de calcul ou de données différentes.

### **Question 25**

**Référence :** HQT-11, Document 1, page 13, tableau 2.

**Demandes :**

- 25.1** Veuillez fournir l'historique des quantités d'énergie transportée par la ligne à courant continu à 450 kV, en puissance à la pointe (MW) et en énergie annuelle (TWh), pour chacune des années de la période 1999-2005 et les valeurs prévues ou estimées pour la période 2006-2007 ventilées comme suit :
- charge locale;
  - point à point à long terme;
  - point à point à court terme;
  - l'ensemble des clients du Transporteur.

### **TARIFICATION DES SERVICES DE TRANSPORT (HQT-12, Document 1)**

### **Question 26**

**Référence :** HQT-12, Document 1, page 9, tableau 3.

**Demandes :**

- 26.1** Veuillez démontrer l'appariement entre les tarifs proposés pour 2007 pour chacune des catégories tarifaires et leurs coûts répartis selon la méthode de répartition des coûts utilisée par le Transporteur.
- 26.2** Veuillez indiquer toutes modifications souhaitées par le Transporteur à court et à long terme pour améliorer l'appariement entre les coûts et les tarifs de chacune des catégories d'utilisateurs du réseau.

## **Question 27**

**Références :** i) HQT-12, Document 1, page 23, lignes 8-10 et page 24, lignes 1-4

### **5. AJOUTS AU RÉSEAU DE TRANSPORT**

#### **5.1 Allocation maximale pour les ajouts au réseau de transport**

*Dans la décision D-2006-66, la Régie a reconduit la méthode de calcul utilisée par le Transporteur depuis sa demande tarifaire de 2001 pour déterminer le montant maximal à intégrer à la base de tarification pour tout ajout au réseau de transport réalisé dans le but de répondre aux besoins de la clientèle. Le Transporteur propose pour la présente demande de continuer à utiliser cette même méthode de façon à assurer la cohérence avec les décisions antérieures de la Régie.*

ii) HQT-12, document 1, page 24, lignes 14-19

*Le Transporteur propose de réviser le montant actuel de 560 \$/kW établi aux fins de l'allocation maximale lors de la demande tarifaire 2005 (R-3549-2004 – Phase 2). Le montant de la nouvelle allocation maximale est fixé à 576 \$/kW, comme indiqué au tableau 14 suivant. Ce montant est établi en tenant compte des paramètres financiers de la pièce HQT-8, Document 2, ainsi que du tarif annuel pour l'année 2007.*

#### **Demandes :**

- 27.1** Veuillez confirmer que le terme « besoins de la clientèle » utilisé dans la référence i) inclut ceux des demandeurs de service point à point à long terme, même si le service demandé a pour but de satisfaire les besoins énergétiques hors Québec.
- 27.2** Veuillez confirmer que la contribution maximale de 576 \$/kW indiquée à la référence ii) pour « *tout ajout au réseau de transport réalisé dans le but de répondre aux besoins de la clientèle* » ne s'applique pas aux postes de départ dont la contribution maximale du Transporteur est inférieure à 576 \$/kW (voir HQT-12, Document 1, page 27, tableau 15).



**JUSTIFICATION DES MODIFICATIONS AUX *TARIFS ET CONDITIONS***  
**(HQT-12, Document 3)**

**Question 28**

**Référence :** HQT-12, Document 3, p. 4, article 10.1.

***Ajout de :***  
*... orages magnétiques...*

- 28.1** Veuillez indiquer la fréquence d'occurrence (par exemple : X fois/année) d'orages magnétiques occasionnant des impacts significatifs sur le réseau de transport.
- 28.2** Veuillez identifier, le cas échéant, les derniers événements de ce genre ayant affecté suffisamment le réseau et forcé la réduction du transit. Veuillez indiquer les endroits affectés de même que la durée des effets sur le réseau ou la portion de réseau concernée.